

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de 200'000'000 francs permettant l'assainissement du bilan de l'Hôpital neuchâtelois		
Contenu :		
<p><b>Article premier, alinéa 1</b></p> <p><sup>1</sup>Un crédit supplémentaire de 200'000'000 francs est accordé au Conseil d'État, (<del>suppression de : à charge de l'exercice budgétaire 2016,</del>) sous forme d'une subvention extraordinaire en faveur de l'Hôpital neuchâtelois (rubrique "Recapitalisation Hôpital neuchâtelois" du centre financier du service cantonal de la santé publique).</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :